

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 28 octobre 2009 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

**FÉLICITATIONS AUX MAIRES ÉLUS PAR ACCLAMATION :**

Des félicitations sont adressées aux maires qui ont été élus sans opposition :

M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne
M.	Gilles Labbé	Maire	Launay
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Jacques Riopel	Maire	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana

**REMERCIEMENTS AUX MAIRES SORTANTS :**

111-10-2009 Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu d'adresser des remerciements aux maires sortants pour le travail qu'ils ont accompli tout au long de leurs mandats :

Mme. Micheline Bureau	Mairesse	La Morandière
M. Gaétan Chénier	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana

**ADOPTÉE**

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Gilles Labbé	Maire	Launay
M.	Jean-Yves Gingras	Maire	Preissac
M.	Daniel Lalancette	Maire	Rochebaucourt (20h20)
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Jacques Trudel	Maire	Trécesson
M.	Michel Legault	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.
M.	Pascal Perreault	Analyste-rechercheur en Sécurité Incendie.

Sont absents :

M.	François Lemieux	Maire	Landrienne
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Clément Turgeon	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville

112-10-2009 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Prière.
2. Mot du préfet :
  - 2.1 Félicitations aux maires élus par acclamation.
  - 2.2 Remerciements aux maires sortants.
3. Appel nominal.
4. Ordre du jour.
5. Procès-verbaux :
  - 5.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 septembre 2009.
  - 5.2 Suivi du Comité Administratif du 13 octobre 2009.
6. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
7. Administration.
8. Correspondance.

9. CLD Abitibi :
  - 9.1 Pacte Rural – Productions du Raccourci Inc. – Réévaluation du dossier.
  - 9.2 Promotion et sentiment d'appartenance – Image de marque « D'Amour et d'eau pure » - Signature de la charte d'engagement.
10. Municipalités :
  - 10.1 Fondation du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue – Campagne de financement.
  - 10.2 Jeux d'hiver du Québec – Finales régionales centralisées (2011 à 2015).
  - 10.3 Caisses Populaires Desjardins – Dossier des fusions – Suivi.
  - 10.4 Traverses pour piétons, 6<sup>ième</sup> Rue Ouest, Amos – Suivi.
  - 10.5 Taxe d'accise sur l'essence – Répartition.
11. TNO.
12. Aménagement :
  - 12.1 Règlement # 105 « Schéma d'aménagement et de développement révisé » :
    - 12.1.1 Rapport de consultation.
    - 12.1.2 Demandes de bonification.
    - 12.1.3 Adoption du « Schéma d'aménagement et de développement révisé ».
    - 12.1.4 Adoption du « Document d'accompagnement ».
13. Sécurité Incendie :
  - 13.1 Règlement # 107 « Schéma de couverture de risques » - Adoption.
14. Service Forêt.
15. Service d'Évaluation.
16. Autres sujets :
  - 16.1 Règlement # 66 « Fixant la rémunération du Comité Administratif et du préfet ».
  - 16.2 Règlement # 79 « Composition du Comité Administratif ».
  - 16.3 Demandes d'appui :
    - 16.3.1 Abitibi Bowater – Cogénération.
    - 16.3.2 Conférence Régionale des Élus – Transport inter-MRC.
    - 16.3.3 Conseil de la Première Nation Abitibiwinni – Projet de restauration de l'édifice « Mission Ste-Catherine » de Pikogan.
  - 16.4 Assemblée Générale des maires – Adoption du calendrier des rencontres.
  - 16.5 Rencontre avec les nouveaux maires.
17. Sujets de discussion sans prise de décision.
18. Informations :
  - 18.1 Activités et représentations du préfet.
  - 18.2 Développement Économique Canada – Programme « Investissement étranger ».
  - 18.3 Fédération Québécoise des Municipalités – Résolutions adoptées au congrès 2009.
  - 18.4 Revue de presse :
    - Journal Les Affaires – « Un maître de l'assemblage des charpentes de bois ».
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

113-10-2009 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 SEPTEMBRE 2009 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Yves Gingras, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Gilles Labbé, et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 9 septembre 2009 tel que rédigé.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 13 OCTOBRE 2009 :**

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 13 octobre 2009, et Monsieur Michel Roy, directeur général, répond aux questionnements des maires.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Monsieur Pierre Lachance, émet ses inquiétudes en regard de la taxe municipale chargée aux citoyens en regard du service téléphonique d'urgence 911.

**CORRESPONDANCE :**

**CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION:**

**Accusés réception:**

2009-09-21	Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire	Résolution # 096-09-2009 Rémunération des élus.
2009-10-05	Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire	Résolution # 104-09-2009 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie –vs- CSST.

**PACTE RURAL – EXERCICE 2009-2010 – PRODUCTIONS DU RACCOURCI INC. – RÉÉVALUATION DU DOSSIER :**

**ATTENDU** que par sa résolution numéro 057-05-2009 l'Assemblée Générale des maires reconnaissait le projet de « Circuit touristique » des « Productions du Raccourci Inc. » comme étant un projet à caractère territorial dans le cadre du Pacte Rural pour l'exercice 2009-2010;

**ATTENDU** qu'une aide financière au montant de 7 700.00\$ a été accordée;

**ATTENDU** qu'une réévaluation du dossier des « Productions du Raccourci Inc. » a été faite et que le Comité de Pilotage du Pacte Rural fait la recommandation de verser une aide financière supplémentaire de 12 300.00\$ pour porter le total à 20 000.00\$`;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'accorder une aide financière additionnelle de 12 300.00\$ aux Productions du Raccourci Inc. dans le cadre du Pacte Rural pour l'exercice 2009-2010.

ADOPTÉE

**CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI :**

**Image de marque « D'amour et d'eau pure » - Signature de la charge d'engagement :**

Madame Valérie Dugas, agente de développement local au CLD Abitibi, rappelle que le 10 septembre dernier, était lancée l'image de marque de la MRC d'Abitibi « D'amour et d'eau pure » et elle invite les maires qui n'étaient pas présents au lancement à signer la charte d'engagement.

**Mini colloque en développement rural :**

Le mini colloque en développement rural de la MRC d'Abitibi se tiendra le 20 novembre prochain à la salle communautaire de La Morandière sous le thème « Le développement rural, un objectif qui se véhicule! ». Les maires sont donc invités à y participer.

**Bulletin rural « Eau courant » :**

Les maires sont invités à prendre connaissance du bulletin rural « Eau courant », édition du mois d'octobre 2009.

**FONDATION DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – CAMPAGNE DE FINANCEMENT :**

**ATTENDU** que l'engagement souhaité par la Fondation du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue pour les municipalités rurales de la MRC d'Abitibi représente 1.00\$ par citoyen pour une durée de cinq (5) ans;

**ATTENDU** que lors de l'Assemblée Générale des maires du 9 septembre 2009, ceux-ci ont été invités à présenter cette demande à leur Conseil Municipal respectif afin qu'une décision soit prise à la présente séance;

**ATTENDU** que les maires sont d'avis que la décision de soutenir financièrement la Fondation du Cégep revient à chaque municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Yves Gingras, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'informer Monsieur Claude Arcand, représentant de la Fondation du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, d'adresser la demande de financement à chaque municipalité.

ADOPTÉE

**JEUX DU QUÉBEC D'HIVER - FINALE RÉGIONALE CENTRALISÉE :**

Selon le calendrier quinquennal prévu, le territoire de la MRC d'Abitibi devrait recevoir la finale régionale centralisée des Jeux du Québec d'hiver en 2013. Nous avons vérifié l'intérêt de la ville d'Amos à tenir cet événement et, dans une lettre datée du premier octobre 2009, la ville nous proposait :

- De changer l'appellation pour les « Jeux de la MRC d'Abitibi »;
- D'assurer le leadership organisationnel en collaboration avec d'autres municipalités de la MRC;
- D'envisager de tenir cet événement en 2014 puisque :
  - La réfection de l'aréna de la ville d'Amos devrait être complétée;
  - Ce sera le centenaire de la ville d'Amos.

Ayant discuté de ce sujet à leur rencontre du 13 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont proposé :

- De vérifier l'intérêt des municipalités de Barraute et de Saint-Félix-de-Dalquier puisqu'elles possèdent des infrastructures pouvant répondre aux besoins de l'événement;
- De vérifier si une autre MRC de la région pourrait tenir les Jeux en 2013 afin de permettre que les « Jeux de la MRC d'Abitibi » coïncident avec le centenaire de la ville d'Amos en 2014.

Les maires sont d'accord avec l'appellation des « Jeux de la MRC d'Abitibi ». Toutefois, compte tenu de la période d'élections, il est convenu de reporter ce sujet à la rencontre du mois de novembre pour vérifier l'intérêt des municipalités autres que la ville d'Amos.

#### VÉRIFICATION DU QUORUM :

À 21h00 Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos, ainsi que Monsieur Jacques Trudel, maire de la municipalité de Trécesson, quittent la séance.

Ces absences n'affectent toutefois pas le quorum qui est toujours atteint.

116-10-2009

#### CAISSES POPULAIRES DESJARDINS – IMPLICATION DE LA MRC D'ABITIBI SUITE À LA FUSION :

**ATTENDU** que suite à la fusion des caisses Desjardins de Lebel-sur-Quévillon, de la Vallée-de-l'Or et de l'Est de l'Abitibi, le Comité Urgence Amos-Région a adressé une demande à la MRC d'Abitibi afin qu'elle ou son organisme de développement économique, le Centre Local de Développement Abitibi, soit le porteur du dossier devant des instances légales pour que soit vérifiée la procédure ayant menée à la dite fusion compte tenu que plusieurs municipalités de la MRC ont été touchées par cette fusion (Barraute, Landrienne, La Corne, Saint-Marc-de-Figuery, Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt);

**ATTENDU** que ce sont les membres qui ont voté et qu'il leur revient donc d'assumer une telle démarche;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Daniel Lalancette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch que la MRC d'Abitibi informe le Comité Urgence Amos-Région que la MRC d'Abitibi ne souhaite pas être impliquée d'aucune façon dans une démarche visant à vérifier la légalité de la procédure ayant menée à la fusion des caisses Desjardins de Lebel-sur-Quévillon, de la Vallée-de-l'Or et de l'Est de l'Abitibi.

Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet demande le vote et Monsieur Michel Roy, directeur général, procède donc à l'appel du vote nominatif :

MUNICIPALITÉ	MAIRE OU REPRÉSENTANT	VOIX	POPULATION	POUR	CONTRE
BARRAUTE	Lionel Pelchat	1	2 069	X	
BERRY	Jean-Pierre Naud	1	560	X	
CHAMPNEUF	Rosaire Guénette	1	121	X	
LA CORNE	Michel Lévesque	1	714	X	
LA MORANDIERE	Guy Lemire	1	241	X	
LA MOTTE	René Martineau	1	407	X	
LAUNAY	Gilles Labbé	1	221	X	
PREISSAC	Jean-Yves Gingras	1	737	X	
ROCHEBAUCOURT	Daniel Lalancette	1	166	X	
ST-DOMINIQUE-DU-ROSAIRE	Maurice Godbout	1	447	X	
ST-MARC-DE-FIGUERY	Réal Nolet	1	731		X
ST-MATHIEU-D'HARRICANA	Martin Roch	1	701	X	
<b>VOIX ET POPULATION REPRÉSENTÉES :</b>		12	7 115		

VOIX / SEUIL DE MAJORITÉ 50% + 1
-------------------------------------

VOIX PRÉSENTES :	12
50% + 1 :	7
TOTAL POUR :	11
TOTAL CONTRE :	1

POPULATION / SEUIL DE MAJORITÉ 50% + 1
---

POPULATION REPRÉSENTÉE:	7 115
50% + 1 :	3 558
TOTAL POUR :	6 384
TOTAL CONTRE :	731

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

#### VÉRIFICATION DU QUORUM :

À 21h05 Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos, ainsi que Monsieur Jacques Trudel, maire de la municipalité de Trécesson, réintègrent la séance.

## **TRAVERSES POUR PIÉTONS, 6<sup>IÈME</sup> RUE OUEST, AMOS – SUIVI :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, présente aux maires un état de la situation dans le dossier de la traverse pour piétons sur la 6<sup>ième</sup> Rue Ouest dans la ville d'Amos.

- En novembre 2007, le Comité de Sécurité Publique demandait aux différents intervenants de travailler en collaboration afin de dégager des pistes de solution afin de rendre plus sécuritaires pour les usagers les deux (2) traverses de piétons localisées sur la 6<sup>ième</sup> Rue Ouest à Amos (résolution # 015-11-2007);
- Une rencontre des intervenants s'est tenue mais aucune action n'a été posée;
- En septembre 2009, le Comité de Sécurité Publique demande aux intervenants de poser des gestes concrets pour remédier à la situation dans les meilleurs délais (résolution # 016-09-2009);
- Le 23 septembre dernier, une rencontre s'est tenue réunissant les différents intervenants au dossier (MTQ, ville d'Amos, Ben Deshaies Inc, Sûreté du Québec, MRC d'Abitibi) afin de faire le point quant à l'avancement du dossier de la traverse pour piétons sur la 6<sup>ième</sup> Rue Ouest et le constat est le suivant :
  - La ville d'Amos a autorisé l'entreprise Ben Deshaies Inc. a installé une clôture sur sa propriété ainsi que dans l'emprise de la ruelle;
  - La ville d'Amos planifiera la localisation et la construction d'un trottoir;
  - Un système de lumière sera installé;
  - Le Ministère des Transports amorcera la conception des plans dans les semaines à venir en vu de la réalisation des travaux en juin 2010.

117-10-2009

### **PROGRAMME DE TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE – RÉPARTITION :**

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec a établi des ordres de priorité concernant les travaux admissibles au programme de transfert de la taxe d'accise aux municipalités;

**ATTENDU** que les travaux sont admissibles selon l'ordre de priorité suivant :

1. La mise aux normes des équipements de captage et de traitement de l'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées;
2. La connaissance de l'état des conduites d'eau potable et d'égout (inventaire, diagnostic et plan d'intervention pour le renouvellement de ces conduites);
3. Le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;
4. La voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale telles que les ponts ou les autres ouvrages d'art municipaux, les rues municipales ou les autres routes locales).

**ATTENDU** que les municipalités qui ont des travaux à réaliser sur leurs infrastructures d'aqueduc et/ou d'égout ne peuvent soumettre de projets qui touchent la priorité numéro 4 « La voirie locale » compte tenu que les travaux des priorités 1 à 3 ne sont pas complètement réalisés;

**ATTENDU** que les municipalités qui sont affectées par cet ordre de priorités ont des besoins et des demandes de leur population pour que soit amélioré leur réseau de voirie local;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Gilles Labbé et unanimement résolu de demander au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de modifier les critères de priorité des travaux afin de permettre aux municipalités qui ont des travaux à réaliser dans les priorités 1 à 3 de réserver 25% de leur enveloppe budgétaire du programme de transfert de la taxe d'accise pour des travaux de priorité 4 « La voirie locale ».

**ADOPTÉE**

**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE – RAPPORT DE CONSULTATION :**

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, présente aux maires le rapport de la consultation publique qui s'est tenue aux endroits suivants :

18 août 2009	Amos
20 août 2009	Trécesson
25 août 2009	Barraute

Les questions et les commentaires des participants sont colligés dans ledit rapport ainsi que les commentaires écrits reçus pendant la période de consultation publique. Les maires en ont d'ailleurs reçu copie par courrier avant la tenue de la présente séance.

Les maires qui ont présidé les rencontres de consultation confirment que le rapport représente bien le déroulement de la consultation et la résolution suivante est adoptée.

118-10-2009 **SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE DE LA MRC D'ABITIBI – RAPPORT DE CONSULTATION – ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport de consultation du schéma d'aménagement et de développement révisé tel que déposé et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE – DEMANDES DE BONIFICATION :**

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement présente aux maires les demandes de bonification qui lui ont été soumises suite à la consultation publique et à certains échanges avec les municipalités.

Le compte rendu des demandes de bonification présente les recommandations du Comité des directeurs généraux des municipalités, du Comité Consultatif Agricole et du Service d'Aménagement de la MRC d'Abitibi.

Suite à cette présentation il est convenu d'adopter la résolution suivante.

119-10-2009 **RÈGLEMENT NUMÉRO 105 « SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE » - ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Yves Gingras, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 105 « Schéma d'aménagement et de développement révisé pour le territoire de la MRC d'Abitibi » avec les changements recommandés et suggérés par le Service d'Aménagement dans le document « Liste des demandes de bonification – Octobre 2009 » annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

120-10-2009 **RÈGLEMENT NUMÉRO 105 « SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE » - DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT – ADOPTION :**

**ATTENDU** que l'article 8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme précise qu'un schéma d'aménagement et de développement révisé doit être accompagné d'un document portant le nom de « Document d'accompagnement »;

**ATTENDU** que le document d'accompagnement comprend :

1. Les coûts approximatifs des équipements et des infrastructures intermunicipaux (chapitre 10.1 du second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé);
2. Le plan d'action (chapitre 10.2 du second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé);
3. Les modalités et conclusions de la consultation publique soit; le rapport de consultation;
4. Le plan spécifique des sentiers de véhicules hors route (VHR) de la MRC d'Abitibi adopté le 11 mars 2009 par l'Assemblée Générale des maires (résolution no 036-03-2009).

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu d'adopter le « Document d'accompagnement du règlement numéro 105 Schéma d'aménagement et de développement révisé pour le territoire de la MRC d'Abitibi » annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

121-10-2009

**RÈGLEMENT NUMÉRO 107 « SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE » - ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Gilles Labbé et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 107 « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour le territoire de la MRC d'Abitibi ».

ADOPTÉE

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 66 « FIXANT LA RÉMUNÉRATION DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DU PRÉFET » :**

Lors de la rencontre du 13 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont discuté de la possibilité de modifier le règlement numéro 66 « Fixant la rémunération du Comité Administratif et du préfet » et ils en sont venus à faire la recommandation suivante à l'Assemblée Générale des maires :

Rémunération annuelle du préfet	15 000.00\$ + IPC
Rémunération des maires pour leur participation à l'Assemblée Générale	100.00\$/réunion

Suite aux discussions, la résolution suivante est adoptée.

122-10-2009

**RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 66 « FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF, DU PRÉFET ET DU PRÉFET SUPPLÉANT » - AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque donne un avis de motion, de la présentation, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, d'un règlement remplaçant le règlement numéro 66 et « Fixant la rémunération des membres de l'Assemblée Générale des maires, des membres du Comité Administratif, du préfet et du préfet suppléant ».

ADOPTÉE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 79 « COMPOSITION DU COMITÉ ADMINISTRATIF » :**

La composition du Comité Administratif est régie par le règlement numéro 79 qui stipule :

- Que le préfet préside le Comité Administratif ;
- Que le territoire de la MRC d'Abitibi est divisé en quatre (4) zones et que chaque zone désigne un maire pour la représenter au Comité Administratif ;
- Que le maire de la ville d'Amos détient un siège.

Lors de la rencontre du 13 octobre dernier, les membres du Comité Administratif ont été invités à se prononcer à savoir s'il y aurait lieu de modifier le règlement numéro 79 en ne tenant plus compte de la division géographique de la MRC par zones en considérant que ce processus étendrait la possibilité à plus d'une personne de la même zone à siéger sur le Comité Administratif selon son intérêt et sa disponibilité.

Suite aux discussions, les membres du Comité Administratif favorisaient le statu quo mais ils souhaitaient apporter ce sujet à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des maires afin de connaître l'opinion des autres maires.

Suite aux discussions, le statu quo est maintenu.

123-10-2009

**ABITIBI BOWATER – PROJET DE COGÉNÉRATION – DEMANDE DE RÉSERVE DE 20 MÉGAWATTS :**

**ATTENDU** que Abitibi Bowater, usine de papier journal d’Amos, a préparé une demande de soumission qui devait être déposée à Hydro Québec pour produire de l’électricité à partir de la cogénération;

**ATTENDU** qu’à la dernière minute, la papetière d’Amos n’a pas eue l’autorisation de déposer une soumission en raison de la situation financière de l’entreprise dans le cadre de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies;

**ATTENDU** que l’usine de papier journal d’Amos est la seule usine en Abitibi;

**ATTENDU** que cette usine est un moteur de développement économique important en Abitibi et représente les données statistiques suivantes :

MASSE SALARIALE	Abitibi	Abitibi Bowater Senneterre
	Bowater Amos	
	21 millions \$ 220 employés	5 millions \$

ACHAT DE BIENS DE CONSOMMATION ET DE SERVICES			
Usine	Amos	Val d’Or	Rouyn-Noranda
<b>Abitibi Bowater</b>			
Amos	5,7 millions \$	6,5 millions \$	1,0 million \$
Senneterre	S/O	4,0 millions \$	,6 million \$

ACHAT DE COPEAUX TRAVAUX FORESTIERS	
Usine Abitibi Bowater Amos	
Amos (territoire MRC)	17 millions \$

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES GLOBALES	
Amos	43,7 millions \$
Val d’Or	10,5 millions \$
Rouyn-Noranda	1,6 million \$
Senneterre	5,0 millions \$
<b>TOTAL RÉGIONAL:</b>	<b>60,8 millions \$</b>

**ATTENDU** que les dirigeants de la société sont à mettre en place un plan de restructuration;

**ATTENDU** que l’usine d’Amos doit faire partie du plan de restructuration de l’entreprise et qu’une garantie de réserve de mégawatts contribuerait certainement à la survie de cette usine;

**ATTENDU** que l’offre d’Hydro Québec prévoyait 125 mégawatts et que des projets pour seulement 66 mégawatts ont été déposés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu de demander à Monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, ainsi qu’aux trois (3) ministres responsables du dossier :

- Monsieur Clément Gignac, ministre du Développement Économique, de l’Innovation et de l’Exportation;
- Monsieur Raymond Bachand, ministre des Finances;
- Madame Nathalie Normandeau, ministre des Ressources Naturelles et de la Faune.

Et au ministre régional, Monsieur Pierre Corbeil, d’obtenir d’Hydro Québec la garantie que celle-ci réserve 20 mégawatts pour l’usine de papier journal d’Amos pour produire de l’énergie à l’aide de la cogénération.

ADOPTÉE

124-10-2009

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L’ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – TRANSPORT COLLECTIF INTER-MRC – APPUI :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu d’appuyer la Conférence Régionale des Élus de l’Abitibi-Témiscamingue dans ses démarches auprès du Ministère des Transports pour la présentation d’un projet de transport collectif inter-MRC.

ADOPTÉE



125-10-2009 **RESTAURATION DE L'ÉDIFICE « MISSION STE-CATHERINE » DE PIKOGAN – APPUI :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'appuyer le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni dans ses démarches auprès du Conseil du Patrimoine Religieux du Québec pour que soit effectuée la restauration de l'édifice « Mission Ste-Catherine » de Pikogan.

ADOPTÉE

126-10-2009 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2010 - ASSEMBÉE GÉNÉRALE DES MAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune :

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Abitibi (Assemblée Générales des maires) pour 2010, ces séances se tenant le mercredi et débiteront à 19h30 :

- |                        |              |
|------------------------|--------------|
| ➤ 13 janvier           | ➤ 10 février |
| ➤ 10 mars              | ➤ 14 avril   |
| ➤ 12 mai               | ➤ 9 juin     |
| ➤ 8 septembre          | ➤ 27 octobre |
| ➤ 24 novembre (budget) | ➤ 8 décembre |

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

ADOPTÉE

**RENCONTRE AVEC LES NOUVEAUX MAIRES :**

Une rencontre avec les nouveaux maires se tiendra le 18 novembre prochain afin de leur dresser un portrait sommaire du fonctionnement, de la structure et des services offerts par la MRC. De plus, un bref état de la situation des dossiers en cours leur sera présenté.

Une rencontre de tous les élus municipaux sera également organisée au début de l'année 2010.

**INFORMATIONS :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents d'information suivants :

- Activités et représentations du préfet;
- Développement Économique Canada – Programme « Investissement étranger ».
- Fédération Québécoise des Municipalités – Résolution adoptées au congrès 2009.
- Revue de presse - Journal Les Affaires « Un maître de l'assemblage des charpentes en bois ».

127-10-2009 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Yves Gingras, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h30.

ADOPTÉE

---

Jacques Riopel,  
Préfet.

---

Michel Roy,  
Directeur général.